

30 avril – M à J 2 mai - Voici les questions auxquelles les enseignants et personnels, professionnels de terrain, attendent une réponse claire et précise.

Avis et recommandations du Conseil Scientifique

Le Conseil Scientifique, rapport du 20 avril 2020, présentant le déconfinement et ses règles générales :

- “Ce respect est essentiel dans le contrôle de l’épidémie. Il s’agira notamment de maintenir en place les règles de distanciation sociale élaborées et mises en œuvre ces dernières semaines (maintenir une distance physique d’un mètre au moins de chaque côté, ne pas se serrer la main, ne pas s’embrasser, ne pas se donner d’accolades, télétravail, **fermetures des écoles**, interdiction des rassemblements, fermetures de lieux de rassemblements, fermeture de certains types de commerce...).”
- “Les lieux recevant du public doivent proposer des équipements de protection pour les clients ou les administrés : **masques de protection et solution hydro-alcoolique**. Un manquement à ces règles doit pouvoir aboutir à une fermeture administrative de ces lieux.”
- “Le port d’un masque individuel dans les lieux recevant du public doit être systématique durant la période post-confinement.”
- “En conséquence, le Conseil scientifique propose de maintenir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités fermés **jusqu’au mois de septembre**.” (page 16)
- “Les jeunes en milieu scolaire ou universitaire
 - Cette population (15 millions de personnes) est peu à risque de formes graves mais est exposée à un fort risque de contamination et peut représenter un vecteur de contamination vers les personnes plus âgées. Les milieux scolaires et universitaires sont des lieux à risque important de contamination.” (page 24)
 - Au 19 avril 2020, l’UNESCO, en charge du suivi mondial des décisions nationales de fermetures des établissements scolaires liées au COVID-19, recense 191 décisions étatiques de fermeture. En Europe, l’ensemble des établissements scolaires est fermé au niveau national, à certaines exceptions près :
 - la Biélorussie, qui n’a mis aucune mesure de confinement en place depuis le début de la pandémie COVID-19 ;
 - la Russie, qui laisse ces décisions aux instances locales ;
 - la Suède, qui a maintenu les classes pour les moins de 15 ans ;
 - l’Islande, où les crèches et les écoles primaires sont restées ouvertes sous conditions du respect de mesures sanitaires ;
 - Le Danemark, qui après une décision nationale de fermeture de l’ensemble des établissements scolaires et crèches le 14 mars, a décidé d’ouvrir ces établissements le 15 avril à certaines conditions

→ QUE FAIT-ON DU 4 AU 11 MAI 2020 ? Préparation de l’organisation de la reprise et pas de continuité

pédagogique ? **Besoin de temps**, pour mettre en place les conditions sanitaires recommandées, réunir et **consulter le conseil d’école**, obtenir la formation aux gestes barrières : **ON PREND CE TEMPS**, et ce, dès la semaine de la rentrée, le 4 mai.
=>pour ce faire, le SNUipp-FSU 73 vous invite à suivre sa consigne syndicale : “en mai, pas de continuité pédagogique à la rentrée, besoin de temps pour se concerter !” <http://73.snuipp.fr/spip.php?article5430>

L’IA, réinterrogé par nos soins, répond le 2 mai : J’ai demandé aux IEN de veiller autant que possible à la disponibilité des directeurs d’école pour préparer la sortie de confinement. Cela vaudra notamment pour la semaine prochaine (4 au 7 mai), selon des organisations à discuter avec les intéressés.

Pour les enseignants, nous communiquerons sur la suspension de la continuité pédagogique au moins le 11 mai, voire sur d’autres journées avant ou après cette date.

QUESTIONS d'accueil

*A quelle date ouvre-t-on les écoles : le 11 mai, le 12 mai ? Voire le 14 mai pour les grosses écoles avec beaucoup à organiser et coordonner ?

Un certain nombre d'écoles pourront accueillir dès 12 mai. Dans les autres écoles, on va **pas bousculer les choses, et on attendra sans doute le 14 ou 15 mai pour faire une ouverture dans des conditions satisfaisantes**. Se fera progressivement, en concertation avec les équipes et les maires. *Cela, l'IA nous dit qu'il ne peut pas l'écrire !*

*Si la mairie refuse d'ouvrir, est-elle souveraine dans sa décision ? Le Préfet, l'IEN ont-ils leur mot à dire ?

Aucun refus de maire – 1 mairie a évoqué des difficultés et annoncé aux familles ouverture école le 18 mai seulement. IA ne s'y oppose pas.

*Prise de température à l'entrée de l'école : ne devrait-elle pas faire partie du protocole sanitaire ?

Cf projet de protocole http://73.snuipp.fr/IMG/pdf/PROTOCOLE_SANITAIRE_POUR_LA_REOUVERTURE_DES_ECOLES_MATERNELLES_ET_ELEMENTAIRES_1_.pdf : à charge des familles avant de venir à l'école et à charge de chaque personnel idem

* Nombre d'élèves = 15 : ce nombre est trop élevé, surtout en maternelle. Quid des rassemblements interdits à plus de 10 personnes dans la vraie vie ?

Effectifs à adapter en fonction des contraintes matérielles, spatiales, etc ; ça pourra être moins de 15. Sur les TPS : est-ce raisonnable de scolariser + de 4 enfants en même temps dans une classe... Sera regardé de manière responsable... On ne pourra pas forcément tout assurer.

* Peut-on n'accueillir que 6 à 8 enfants ? Des parents peuvent-ils nous imposer le leur puisque le Ministre a dit jusqu'à 15 ?

PAS DE RÉPONSE

*Un enseignant devra-t-il prendre en charge les élèves de ses collègues s'il a moins de 15 enfants dans sa classe ?

Masques : distribution réalisée la semaine prochaine par le MEN pour les personnels (si pas livrés le 7 mai, la question de la reprise à partir du 11 se poserait). Gels et autres produits seront de la responsabilité des collectivités. Masques chirurgicaux ou plus tard masques réutilisables, de catégorie 1, filtrant à plus de 90 %. (Masques FFP2 réservés aux soignants).

• Quelles protections sont retenues pour les élèves ? Pour les personnels ? masques ? Lesquels ? (FFP2 pour les personnels ou masques chirurgicaux pour personnels ET élèves)

Il n'y aura pas de masques pédiatriques donnés.

→ E. Philippe 28 avril : *masques prohibés pour les maternelles et peu recommandés pour les élémentaires, sauf cas particuliers avec masques pédiatriques*

[Ministère 29 avril] Les masques seront fournis par l'institution sans indication de nombre et **là où il n'y en aura pas le 11 mai, les établissements ne seront pas ouverts**. Ces masques seront également fournis pour des cas particuliers d'enfants.

- gel hydroalcoolique ? A-t-on le droit d'en donner aux élèves de maternelle ?

Dr Garino : **solutions**

De l'élémentaire ? A partir de quel âge ?	hydro déconseillée en maternelle (cf conseil scientifique), à titre exceptionnel en primaire et ok en collège. Ne peut et ne doit pas remplacer le lavage des mains car le virus a une membrane hydro soluble.
- protection en plexiglass ?	Pas de consigne sur les visières – barrière supplémentaire – si contact très proche. Un enseignant peut en prendre l'initiative.
- est-ce que des visières translucides sont prévues pour limiter les postillons ?	Masques = éducation nationale / gel hydroalcoolique et autres = collectivités locales
- Qui fournit les équipements ?	
*Ne serait-il pas plus judicieux de faire classe que le matin afin de laisser aux employés communaux le temps de désinfection des locaux ? Préconisation forte portée par la hiérarchie ?	PAS DE RÉPONSE
* Peut-on nous obliger à utiliser la salle polyvalente si les salles de classe sont trop petites ?	PAS DE RÉPONSE tout est à construire au niveau de l'école, réflexion et concertation à mener -
· Comment faire respecter et faire appliquer les gestes barrières ? les distances ? Le port du masque ?	Travail à mener avec les élèves – si non respect, possibilité de sanction pour les plus grands
· Que faire si un élève ne respecte pas les règles sanitaires établies par l'établissement (volontairement ou non) ?	
- appeler les parents ?	
- l'isoler ? sous quelle surveillance ?	
· Quel protocole pour un enfant présentant des signes de Covid-19 alors qu'il est déjà dans les locaux ?	Sur protocoles en cas symptômes : service médical sera disponible pour être appelé, similaire à celui existant pour l'accueil enfant soignants
- l'isoler? sous quelle surveillance ?	Toute classe et adultes seront mis en quatorzaine... Recherche des cas contact.
- appeler les parents ? que faire s'ils ne répondent pas ?	Visibilité nécessaire sur organisation des groupes – qui était avec qui et quand pour lisibilité et traçabilité des « cas contacts ». indispensable au Préfet pour identifier et isoler. C'est une organisation incroyablement complexe à mettre en œuvre, avec les médecins de ville / éducation nationale, l'assurance maladie, l'ARS.
- appeler les parents de tout le groupe de classe ? de l'école ?	Cf protocole (projet) http://73.snuipp.fr/IMG/pdf/PROTOCOLE_SANITAIRE_POUR_LA_REOUVERTURE_DES_ECOLES_MATERNELLES_ET_ELEMENTAIRES_1_.pdf
· Doit-on prendre la température de chaque personne entrée dans l'école ?	Cf protocole (projet) http://73.snuipp.fr/IMG/pdf/PROTOCOLE_SANITAIRE_POUR_LA_REOUVERTURE_DES_ECOLES_MATERNELLES_ET_ELEMENTAIRES_1_.pdf
- toutes les heures ?	

- enfants et adultes ? - avec quel matériel ? Fourni par qui ?	MATERNELLES ET ELEMENTAIRES 1 .pdf
· Les parents sont-ils admis dans l'école (maternelle par exemple)	PAS DE RÉPONSE Tout est à construire - Le rectorat proposera un tableau de bord général, qui servira aux chefs d'établissement et directeurs d'écoles, pour construire le projet de reprise.
- si oui : comment gérer la désinfection des poignées de portes ? le port du masque sera-t-il obligatoire à l'entrée ?	il y aura nettoyage des locaux dans les règles de l'art. (!)
- si non, comment se fera l'accueil des plus petits ? avec quels personnels ?	
· Accueils + sorties : Comment seront organisées les entrées et les sorties ? Les parents doivent-ils être devant la grille ? - dans la cour ? mais quelle distanciation possible ? - Dans les salles de classe ? mais quel adulte au portail ? - arrivées et départs échelonnés donc plus classe aux mêmes horaires pour tous dans l'école ? - organisation par 1/2 journées, roulement ? - gestion de la distanciation sociale au portail, files d'attente, comment et qui s'en occupe ? <i>Note du Conseil Scientifique au 24/04/2020 page 6 : "Les établissements scolaires devront réfléchir avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement à l'organisation de la journée et des activités scolaires (entrée en classe, sortie des classes, déplacements dans l'établissement dans les couloirs, récréation...) afin qu'au mieux, les élèves d'une classe ne croisent pas les élèves d'une autre classe ou que les élèves d'un même niveau ne croisent pas les élèves d'un autre niveau."</i>	PAS DE RÉPONSE Tout est à construire - Le rectorat proposera un tableau de bord général, qui servira aux chefs d'établissement et directeurs d'écoles, pour construire le projet de reprise.
· Peut-on refuser un enfant qui nous semblerait malade à l'entrée ? sous quel couvert ?	PAS DE RÉPONSE
· Quelle est la responsabilité engagée si un enfant est pris d'un malaise soudain, s'il est infecté ? Pourra-t-on rapprocher aux enseignants quoi que ce soit ?	L'IA s'est voulu rassurant le 30 avril, expliquant que toute mise en œuvre sera faite avec validation de l'institution, donc il n'y aura pas lieu de faire peser une responsabilité sur les épaules d'un chef d'établissement ou un directeur d'école. Cela est confirmé par Dr Garino-Legrand car virus hautement contagieux, peut être attrapé n'importe où, pas que à l'école. Ainsi, pour l'IA, pas d'inquiétude sur la responsabilité pénale. Toutefois, il a aussi précisé que la cellule juridique du rectorat travaille sur la question, ce qui signifie que cette problématique ne peut et ne doit pas être évacuée. Enfin, et surtout, il a précisé que la responsabilité ne pourrait être engagée selon lui si les préoccupations élémentaires ont été prises, le cahier des charges respecté, que tout a été appliqué de manière explicite, qu'il n'y a pas eu d'imprudence dans l'application des consignes. Bref, à ne pas pendre à la légère !

Une garderie avant et après les cours sera-t-elle mise en place ?	Travail étroit avec les mairies engagé le 29 avril. Réflexion en cours.
- que faire des élèves dont les parents sont en retard après les cours ? - que faire si plus d'élèves que le maximum requis se présentent à l'école ? Les refuser ?	PAS DE RÉPONSE
- Quelles sont les modalités d'accueil pour les enfants handicapés qui ont besoin d'une aide physique et rapprochée ? - modalités de reprise des élèves d'ULIS ? Inclus dans leur classe ? - Les élèves qui ont une notification taxi de la MDPH pour aller sur l'école de leur ULIS pourront-ils bénéficier du taxi après le 11 mai ? dans quelles conditions ? - Retour en classe ULIS ? Si pas présence d'AESH ? - comment les AESH pourront-ils aider les élèves à distance ?	ULIS et Situation de handicap : inciter à l'accueil des enfants des ULIS au moins dans les classes d'ULIS, et éventuellement en classe si possible et faisable. Réflexion en cours. PAS DE RÉPONSE
Quelle aide auront les enseignants face au stress et angoisses des élèves pour les accueillir dans de bonnes conditions ? De leurs familles ?	PAS DE RÉPONSE
Accueil des enfants de soignants : comment se poursuit-il, quels lieux, avec quels personnels ?	Élèves prioritaires : continuer accueil des enfants des personnels soignants et indispensables à gestion de crise, retour dans leur propre école
- Maternelle : spécificité de la maternelle, possibilité de respect des gestes barrière quasi nulle... quid de l'accueil des PS ? TPS ? MS ? GS ? - Comment gérer la correction des fichiers, cahiers dans lesquels les enfants auront éternué, postillonné... ? - Comment faire de la distanciation en maternelle ? - Comment gérer les doudous, sucettes ? Les petits resteront-ils à la sieste ? - COMMUNES -auront-elles une obligation d'organiser transport et cantine ? (notamment pour que les enseignant-es ayant eux-mêmes des enfants puissent aller dans leur école quand elle est différente de celle de leur(s) enfant(s) ? -Nombre d'ATSEM ?	Effectifs à adapter en fonction des contraintes matérielles, spatiales, etc ; ça pourra être moins de 15. Sur les TPS : est-ce raisonnable de scolariser + de 4 enfants en même temps dans une classe... Sera regardé de manière responsable... PAS DE RÉPONSE Cf protocole (projet) http://73.snuipp.fr/IMG/pdf/PROTOCOLE_SANITAIRE_POUR_LA_REOUVERTURE_DES_ECOLES_MATERNELLES_ET_ELEMENTAIRES_1_.pdf En cours de réflexion. Restauration scolaire : relance à l'appréciation des communes. Recensement des personnels en cours.
QUESTIONS de fonctionnement	
* souplesse préconisée : qu'est-ce que cela veut dire ? Quelle organisation des roulements d'enfants : par ½ journée, un jour sur deux ? On fait comme on veut ? * « On n'arrive pas à endiguer une épidémie de poux mais la pas de soucis... »	Le rectorat proposera un tableau de bord général, qui servira aux chefs d'établissement et directeurs d'écoles, pour construire le projet de reprise. Réflexion à mener au sein de

Quelle organisation pour le lavage des mains ? Comment respecter la distance de 1 m pour le lavage des mains dans les toilettes ?	chaque école.
quelle fréquence ? jugé nécessaire à quel moment ?	Cf protocole (projet) http://73.snuipp.fr/IMG/pdf/PROTOCOLE_SANITAIRE_POUR_LA_REOUVERTURE_DES_ECOLES_MATERNELLES_ET_ELEMENTAIRES_1.pdf
combien d'élèves à la fois et sous quelle surveillance ?	
les écoles auront-elles du matériel fourni (gel hydro, savon, serviette jetables...) ? Qui fournit / apporte / finance ?	A charge des collectivités
<i>lavage des mains : 40 secondes pour un lavage savon, 30 secondes avec gel hydroalcoolique (qui est déconseillé aux enfants : cf. recommandations du Conseil Scientifique page 5 du 24 avril 2020).</i>	
Qui décontamine les sanitaires (lavabos et WC) une fois que les enfants sont passés ? De même pour celles des personnels ?	PAS DE RÉPONSE
par qui ? Comment ?	
à quelle fréquence ?	
Quel décontamination sera prévue pour le matériel commun, les jeux, les salles, les locaux ?	PAS DE RÉPONSE
- par qui ? Comment ? - à quelle fréquence ? - Nombre d'agents d'entretien ?	
Quelles sont les modalités sur le temps du midi ?	PAS DE RÉPONSE
nourriture amenée par les parents ou cantine ?	
<i>Note du Conseil Scientifique du 24/04/2020 page 6 : "Si cela est possible, le Conseil scientifique préconise que les enfants mangent dans la salle de classe à leur table".</i>	
- sous quelle surveillance ? - dans quels locaux ? - quel nombre d'élèves dans un même endroit ?	
Quelles sont les modalités sur les temps de récréation ?	PAS DE RÉPONSE
- combien d'élèves ? - sous quelle surveillance (si le groupe entier ne sort pas ensemble) ? - liste des jeux autorisés / interdits ? - interdire les pauses si les gestes barrières ne sont pas respectés ? - Distanciation sociale ?	A construire au sein de l'école, concertation de l'équipe
Quel est le ratio « nombre d'élèves/m² » pour chaque salle de classe ? Combien d'élèves pour 1 enseignant ?	PAS DE RÉPONSE
- que faire si le nombre d'élèves dépasse ce ratio ? - distance entre chaque élève dans la classe ? <i>indication des ministres au 28/04/2020 : 15 élèves maximum, pb cela n'entre pas dans les salles en respectant un minimum de 1m de distance, il faut également compter 1 m pour circuler entre les tables soit au moins 2 m50 entre chaque table au moins dans la longueur, il faut aussi compter la distance tête à tête pour éviter que le voisin de derrière ne postillonne sur celui devant lui...</i>	
Comment aider un élève à 1 ou 2m de distance (principalement chez les plus	PAS DE RÉPONSE

jeunes) ?	« Ré inventer l'école », s'adapter
- en classe pour le travail ?	
- dans les gestes du quotidien (habillage, déshabillage, change, soin en cas de blessures ou de chutes ...) ?	
- Comment seront organisés les déplacements ? - dans les couloirs - dans les classes - dans les transports scolaires ?	PAS DE RÉPONSE A construire au sein de l'école, concertation de l'équipe
Utilisation des ordinateurs : la salle informatique sera-t-elle équipée de gel hydroalcoolique ou faudra-t-il emmener les élèves se laver les mains ? désinfection des souris et claviers : combien de fois/jour ? après chaque utilisation ?	PAS DE RÉPONSE A construire au sein de l'école, concertation de l'équipe
QUI DÉCIDE DE LA RÉOUVERTURE ? - Quid d'un cadrage national ? Protocole sanitaire ? - Concertation prévue avec équipes enseignantes, EN, mairies ? Consultation du conseil d'école ? - Quid du volontariat des familles ? (cf ci-dessous partie « élèves ») * Qui fait le sondage auprès des familles pour connaître leur intention : les directeur-trices ? La mairie ? L'IEEN ?	Conseil d'écoles / Concertation à construire en amont et à développer le plus tôt possible. En lien avec IEN et IA. Schéma de décision pas clair Oui, en cours (cf projet http://73.snuipp.fr/IMG/pdf/PROTOCOLE_SANITAIRE_POUR_LA_REOUVERTURE_DES_ECOLES_MATERNELLES_ET_ELEMENTAIRES_1.pdf) OUI courrier tripartite IA / Préfet / mairies envoyé à toutes les familles, entre 30 avril et 4 mai– Cf courrier sur http://73.snuipp.fr/IMG/pdf/PR EF73-I-C20043014010-2.pdf Vérifier que les enfants qui en ont le plus besoin viennent à l'école (contact personnalisé à avoir avec ces familles). 1er courrier de principe et d'engagement (mesurer l'ampleur des effectifs à accueillir), puis il faudra que les familles reçoivent des indications sur la manière dont le projet de retour à l'école est envisagé.

QUESTIONS des personnels

* Droit de retrait : qu'en est-il ? * depuis hier, plusieurs médias (de tous bords) annoncent l'apparition de formes graves de défaillance cardiaque chez les enfants, apparemment liées au covid. Cela va encore aggraver l'inquiétude des parents qui ont peut-être besoin d'entendre que cette rentrée sera annulée (même la veille) si cela se confirme et que ces cas augmentent ? • Les personnels seront-ils automatiquement testés avant de reprendre le chemin de l'école ?	Précisions sur droit de retrait et droit d'alerte http://73.snuipp.fr/spip.php?article5426 Ne pas faire peur à la population avec syndrome de Kawasaki. Très rare. (Dr Garino-Legrand) Il y aura des tests...
	[Ministère 29 avril] Il sera fait un usage rationnel des test : pas de dépistage mais automatique si un élève ou un adulte montre des signes symptomatiques. Si le test est positif tous les contacts seront testés pour mettre en confinement les sujets positifs et casser la chaîne de transmission. Elon la situation cela peut donner lieu à fermeture d'une classe voire d'une école. Le ministre n'exclut pas de revenir sur une décision d'ouverture d'une école selon le principe de réversibilité.
• - Une visite auprès de la médecine du travail / médecine de prévention est-elle envisagée pour évaluer le stress, les peurs au travail qui pourraient engendrer une incapacité à reprendre ?	Médecine de prévention à disposition, mais rien de systématiques n'est envisagé
• Une cellule psychologique est-elle prévue en cas de malades graves ou de décès dans une école ?	PAS DE RÉPONSE
• Un suivi rapproché sera-t-il mis en place dans chaque école par un comité de sécurité qui évaluera les risques concrets après le 11 mai ? Qu'est-il prévu si les rapports montrent que les gestes barrières ne peuvent être respectés dans les établissements ?	« Protocole syndical » sur notre site http://73.snuipp.fr/spip.php?article5430 Conditions sanitaires non garanties / non réunies = PAS D'OUVERTURE
• Le télétravail sera-t-il toujours possible ou la présence physique des enseignants à l'école sera-t-elle obligatoire ? • Peut on envisager le présentiel le matin ? Et l'après-midi ? Le distanciel ? Si pas possible, il faudra faire le présentiel puis le distanciel après l'école ? <i>Hors de question. Pas de double journée de travail !</i>	Les deux vont continuer A construire en équipe. IA : principe de base : pas de double journée de travail ! Gérer simultanément présentiel et distanciel : état réflexion par Odile Grumel. Fonctionnement à la fois => formes évolutives de binômes ou trinômes. Classe reste élément de base qu'il convient de maintenir... Au niveau des équipes : réflexion à mener sur comment organiser ces binômes ou trinômes pour gérer les 3 possibles types de groupes d'élèves : présentiel / distanciel / en 2S2C (avec rotation des élèves). Garantir une qualité d'enseignement.

	Compte sur les forces vives d'enseignants, tous les TRB seront concernés. A voir dans chaque école ce qui pourra être fait et organisé. La continuité pédagogique se poursuit.
- Si tous les parents ou presque d'une classe préfèrent continuer à la maison, et si l'enseignant est d'accord, est ce que cela sera possible ?	PAS DE RÉPONSE
* Enseignant-es sur poste fractionné (et/ou TRB) : est-ce bien sérieux de travailler sur plusieurs écoles ou classes sanitaires parlant ?	PAS DE RÉPONSE
· Quid des « enseignants-parents » qui souhaitent garder leurs enfants à la maison ? Les personnels peuvent-ils demander un congé pour garder leurs propres enfants comme il était possible pour le reste des salariés jusqu'alors ?	PAS DE RÉPONSE
- si non, comment gérer la propre scolarisation de ceux-ci si les horaires de leurs propres écoles ne sont pas compatibles avec ceux des parents enseignants ?	PAS DE RÉPONSE
- comment les récupérer à l'heure dans leurs écoles ? - Comment faire puisque les collégiens ne rentreraient pas aux mêmes dates, et si rentrées échelonnées pour les différents niveaux ? - Comment faire si aucune possibilité de garde (accueil limité en crèche, grands-parents = exposition à un risque, etc) ?	
· En cas de maladie d'un collègue : - l'école sera-t-elle de nouveau fermée pour quarantaine ? - si non, qui prendra en charge les élèves de ce collègue ? TRB ? - comme on ne pourra pas répartir les élèves dans les autres classes, peut-on avoir une directive administrative pour nous dire comment faire ?	PAS DE RÉPONSE Protocoles en cours
* En cas de contagion d'un collègue : - sera-t-elle reconnue comme maladie professionnelle ? Il faudrait que chaque enseignant soit testé avant de reprendre, et pour préserver les élèves, et pour reconnaître le fait qu'il ait été contaminé au travail.	PAS DE RÉPONSE
· En cas d'absence de plusieurs collègues représentant 25% des effectifs ? - l'école devra t-elle refermer ? - les collègues présents pourront-ils refuser de prendre les enfants en charge ?	PAS DE RÉPONSE
* Si un élève ou un adulte tombe malade après la rentrée : -la classe concernée est-elle mise en quarantaine ? -ou bien toute l'école ? -ou bien rien du tout ?	Cf projet de protocole en cours http://73.snuipp.fr/IMG/pdf/PROTOCOLE_SANITAIRE_POUR_LA_REOUVERTURE_DES_ECOLES_MATERNELLES_ET_ELEMENTAIRES_1_.pdf
· Personnels « à risques » : problèmes de santé, surpoids, maladie chronique, femmes enceintes... :	Personnes fragiles : Personnes fragiles et vulnérables seront accompagnées . Rectrice va écrire à ensemble des personnels
- Devront-ils retourner physiquement à l'école ? Ou rester en télétravail ?	(enseignants et non enseignants, AESH) d'ici le 4 mai. Souci de
- sur quel type d'absence : ASA ? (pas d'arrêt de travail, pas de jour de carence et de	vigilance, de présence bienveillante

passage à mi-traitement au bout de 90 jours)	auprès des personnels concernés. En relation avec la DRH et les services médecine de prévention => accorder ou prolonger les ASA (autorisations spéciales d'absence).
- idem s'ils vivent avec des personnes à risques (ascendants, descendants ou conjoints) ?	
- quel document devront-ils fournir ?	
- à qui doivent-ils s'adresser ? Médecine de prévention ? Médecin de ville ?	Personnes fragiles = soi-même ou conjoint et enfant / ou une personne avec qui on vit au domicile. Attention, on est personnel à risque si identifié comme tel par le haut conseil de la santé publique. Accéder à la liste https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008 Pour les femmes enceintes, qui ne sont pas dans le 3ème trimestre de grossesse, rapprochez vous de votre médecin. S'il estime que la reprise est risquée pour vous il fera un certificat éclairé que vous transmettez à votre IEN avec la demande de travail à distance.
* Personnels de + de 60 ans : pourront-ils télétravailler ? Sont-ils considérés à risque ?	PAS DE RÉPONSE
· Comment seront gérés les temps partiels des personnels ?	PAS DE RÉPONSE
· Quelles modalités sont prévues pour le déjeuner des personnels ? Devront-ils rester seuls dans leur classe ?	PAS DE RÉPONSE
· Les directeurs seront-ils déchargés de leur classe jusqu'à la fin de l'année scolaire pour gérer le fonctionnement de l'école ?	PAS DE RÉPONSE malgré la demande du SNUipp-FSU – on a relancé l'IA sur cette question, sans réponse toujours ! Nous proposerons que le CHSCT du 7 mai s'empare de cette question.
* quelle sera la responsabilité des directeur-trices, des enseignant-es si un enfant tombe malade à l'école et que les parents portent plainte ?	A propos de la responsabilité, relire plus haut
· Info aux parents avant ou le 4 mai même : <i>chaque parent sera personnellement contacté et informé de l'organisation de l'école et du parcours individualisé de son enfant avant le 4 mai, alors même que notre zone est encore en vacances.</i>	A propos de l'info aux familles, relire plus haut.
· Qui informe et de quoi ? Irréaliste.	
· AESH.	AESH seront contactés au même titre que tous les personnels. Souhait qu'ils reviennent, autant que possible, pour contribuer à la réflexion et l'encadrement. Si un AESH n'a pas l'enfant qu'il suit habituellement, sera sollicité pour aider à la prise en charge d'élèves perturbateurs, gestion suivie par IEN ASH et service école inclusive. Si personne « à risque », idem que pour autres personnels, relire plus haut
Personnels en contact direct avec les élèves accompagnés : obligation de revenir travailler ? Quelle garantie en termes de protection ? Possibilité de refuser car mise en danger de l'intégrité physique et santé de ces personnels ?	

* ATSEM - mêmes questions que pour les AESH.	Dépend des collectivités.
QUESTIONS pédagogiques	
Je sais bien que l'administration répondra qu'elle nous fait "confiance" pour trouver des solutions à tous ces problèmes pratiques ! Mais très souvent, dans la réalité, il n'y aura pas de vraies solutions, en tout cas en respectant les soi-disant "gestes barrière". Nous l'avons déjà constaté lors de l'accueil des enfants de soignants. La responsabilité de ses règles (sanitaires) ne doit pas nous incomber, nous n'avons pas les compétences pour savoir ce qu'il convient de faire sanitairesment. Il faut donc un cadre clair qui nous permettra de nous organiser et de savoir ce que nous pouvons autoriser ou non. De savoir comment on organise tous les moments de la journée. Accessoirement, nous devons enseigner... Toutes ces règles augmentent le temps d'accueil. Le temps "pédagogique" sera de fait réduit • Quelle continuité pédagogique pour les élèves qui ne sont pas présents en classe ? sur quel moment de la journée pour les enseignants ? Refus du double travail : présence en classe (préparation/correction) et envoi de travail aux élèves restant chez eux pour quelque raison que cela soit (volonté des parents ou problème de santé) = irréalisable pour les enseignant-es.	Aspect pédagogique = tout est à construire en équipe ! [Ministère 29 avril] Le ministre rappelle qu'il ne s'agit pas de finir les programmes. Il indique qu'une « circulaire de reprise » émanant de la dgesco rappellera pour chaque niveau le cadre de ce qui sera attendu en fin d'année.
• Comment corriger, transporter les copies/cahiers des élèves porteurs potentiels du virus ?	
• Comment faire cours sans pouvoir manipuler le matériel commun de la classe ?	
• Quels programmes scolaires devront suivre les enseignants durant cette période compliquée ?	
• Comment gérer le travail en tutorat , binôme, groupe ? L'enseignant ne devra t-il enseigner qu'en mode magistral au risque de démotiver et faire décrocher les plus fragiles ?	
• Comment pourront s'organiser les conseils des maîtres, les réunions d'équipes ? Où ? Dans quelle limite de nombre ? Les réunions (EE, ESSS, CM, CC, CE) sont-elles maintenues ?	

QUESTIONS élèves	
• Quid des élèves ayant pbs de santé / PAI (asthme, diabète, étant en surpoids, ayant des maladies chroniques...) ?	Tous les enfants, même asthmatiques ou diabétiques peuvent revenir à l'école – les masques si besoin sur certaines pathologies seront fournis par les familles (Dr Garino-Legrand).

- qui sera jugé responsable s'ils viennent à contracter le covid-19 ?	Responsabilité – relire plus haut
- Les parents pourraient-ils porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui ? ? o - peut-on refuser un enfant malade ?	
• Qui rentre quand ? Rentrée progressive par niveau toujours d'actualité ? (infos du 21 avril versus infos du 28 avril) • Quels enfants sont prioritaires ? Qui détermine cela ?	[Ministère 29 avril] Contrairement au protocole sanitaire il y aura plus de souplesse dans la mise en œuvre. Il s'agira de raisonner par niveau mais ce n'est pas normatif. Les équipes décideront. Il donne un exemple : on peut démarrer la 1^{ère} semaine avec les GS, les CP et les CM2 puis les autres classes la semaine suivante. Au-delà de ces choix locaux, des priorités seront définies : élèves porteurs de handicap, élèves en difficulté, enfants des personnels indispensables, les fratries ... Le ministre prenant soin de dire qu'on ne refusera pas des familles ! Il n'y a pas de référence à des effectifs maximaux, le ministre parle de demi-classes. Il ne sera pas préconisé de fonctionner en demi-journées. A construire en équipe, rien n'est « interdit ».
• Elèves décrocheurs : que faire si les familles décident de ne pas les remettre à l'école ? Puisque c'est pour eux en grande partie qu'on réouvre l'école, a-t-on un moyen pour les y inciter ?	Vérifier que les enfants qui en ont le plus besoin viennent à l'école (contact personnalisé à avoir avec ces familles).
.	
→ Parents d'élèves très inquiets également, beaucoup de questions , « serpent qui se mord la queue » car tant que ne connaissent l'organisation, ne peuvent dire si leur enfants retourneront à l'école... nombreuses familles ne souhaitent pas renvoyer leur enfant à l'école – quel que soit le milieu social – si tant est qu'elles en auront le choix (emploi, droit au chômage partiel...).	

Soyons clairs : nous ne sommes pas prêts, un retour à l'école le 11 mai est prématuré.

La réouverture des écoles ne peut se faire qu'en respectant une série de conditions clairement identifiées pour ne pas mettre pas en danger l'ensemble de la société en prenant le risque d'une seconde vague épidémique, avec un cadre national de réouverture des écoles, validé par les autorités scientifiques et médicales. Ensuite, il faudra travailler en concertation avec les équipes pédagogiques, et consulter les conseils d'écoles.

Le SNUipp-FSU s'oppose à cette décision précipitée qui fait prendre de graves risques en terme de santé publique. Il faut acter que les écoles ne seront pas prêtes le 11 mai et que la sortie du confinement scolaire nécessite du temps.

Le 11 mai, dans ces conditions, c'est NON. Cf « Protocole syndical » du SNUipp-FSU 73

<http://73.snuipp.fr/spip.php?article5430>